

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613****· UFI:** 8RY0-C0V6-X007-N234**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· Emploi de la substance / de la préparation** Détergent à haute pression**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**Alfred-Kärcher-Str. 28-40  
D - 71364 Winnenden  
Tel.: +49-7195-14-0**Kärcher S.A.S.**Z.A. des Petits Carreaux  
5, avenue des Coquelicots  
F - 94865 Bonneuil sur Marne  
Tel.: +33-1-4399-6770**Kärcher AG**Industriestr. 16  
CH - 8108 Dällikon  
Fon: +41-44-8466-759Internet: [www.karcher.com](http://www.karcher.com)**· Service chargé des renseignements :**Regulatory Affairs  
Tel.: +49-7195-14-0  
[productsafety.management@de.karcher.com](mailto:productsafety.management@de.karcher.com)**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse  
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,  
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident  
appelez CHEMTREC, 24h/24  
aux USA et au Canada : 1-800-424-9300  
hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

**Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613**

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- **2.3 Autres dangers**  
Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Produit de nettoyage.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

### Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 2)

#### Composants dangereux:

CAS: 121617-08-1 Numéro CE: 939-464-2 Reg.nr.: 01-2119971970-28-0001	Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle, composés avec triéthanolamine ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 50 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 50 %	≥1-<2,5%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Numéro index: 613-326-00-9	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 ATE: Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<0,0015%

#### Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%
agents conservateurs (PHENOXYETHANOL, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE), parfums (LIMONENE)	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

##### après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

**Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613***(suite de la page 3)*

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines  
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter le dégagement d'aérosols.  
Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

*(suite page 5)*

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

### Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,2 e mg/m <sup>3</sup> S SSc;
--------------	--

##### · PNEC

##### 121617-08-1 Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle, composés avec triéthanolamine

PNEC	0,268 mg/l (freshwater) 0,0268 mg/l (marine water) 7 mg/l (STP)
------	---

##### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
  - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
  - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**
  - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Non nécessaire.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Non nécessaire.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

· État physique	liquide
· Couleur :	orange
· Odeur :	citronnée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

### Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 5)

· Point de fusion :	0 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair	non applicable
· Température d'inflammation :	pas applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	6-8
· valeur du pH 1 %:	6-8
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	380 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,008 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.

#### · 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· VOCV (CH)	0,46 %
· Teneur en substances solides :	3,9 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

### Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 6)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### 121617-08-1 Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle, composés avec triéthanolamine

Oral	LD50	2925 mg/kg (Rat) (OECD 401)
------	------	-----------------------------

#### 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	120-249 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	192-294 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,1-0,13 mg/l (Rat)

- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

### Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 7)

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

556-67-2 | octaméthylcyclotétrasiloxane

Liste II; III

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

**121617-08-1 Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle, composés avec triéthanolamine**

LC50/96 h	>1-10 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h (statique)	>10-100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72 h (statique)	>10-100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
EC10/18 h	50 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC	2,8 mg/l (Daphnia magna) (OECD TG 202, Zeil 2) 1 mg/l (Lepomis macrochirus)

**2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one**

LC50/96 h	6 mg/l (F26) (OECD 203)
EC50/48 h	1,68 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72 h	0,157 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC	0,55 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211) 2,38 mg/l (fish) (OECD 210)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

### Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 8)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Valeur DCO :** 32.000 mg/l

- **Indications générales :**

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets**

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

**Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613**

(suite de la page 9)

· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b> · <b>Polluant marin :</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
  - Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
  - Prescriptions nationales :
  - Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
  - H301 Toxique en cas d'ingestion.
  - H311 Toxique par contact cutané.
  - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
  - H330 Mortel par inhalation.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.07.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 24.07.2023

**Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613**

(suite de la page 10)

**· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

**· Contact :**

Regulatory Affairs  
Tel.: +49-7195-14-0  
productsafety.management@de.kaercher.com

**· Numéro de la version précédente: 6****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0-011-378-0                      RM 613/6                      2-557 (886)